

LETTRE DE LIAISON

Des militants combattant
pour le **Front Unique**
des organisations syndicales
de l'enseignement public

N°302
29 juin 2020

ISSN 1245 - 0286

<http://www.frontunique.com>

Le 14 juin, Macron a donné le signal de lancement d'une guerre-éclair contre l'enseignement public

Pour y faire face, préparer l'affrontement inévitable, les enseignants doivent imposer leur volonté aux dirigeants des organisations syndicales :

- **À bas le « 2S2C » !**
- **Retrait de la proposition de loi transformant les directeurs d'école en fonctionnaires d'autorité ! Retrait du projet de décret ouvrant le recrutement des chefs d'établissement au privé !**
- **Rupture des « concertations » en vue du saccage de la rentrée 2020**

Un nouveau coup de force pour briser les reins du corps enseignant...

En vingt secondes, le 14 juin, Macron a déclaré que l'enseignement redeviendrait « obligatoire » dans les seuls écoles et collèges à compter du 22 juin. Les lycéens et étudiants ont, quant à eux, été tenus à l'écart de ce dispositif... pour mieux permettre la mise à mort du baccalauréat, le saccage des examens et la destruction méthodique de l'enseignement supérieur public au travers du projet de loi LPPR.

Dès le lendemain de cette allocution, un décret d'application a été publié, et les dirigeants des organisations syndicales ont été convoqués pour en prendre acte. À la parodie de « protocole sanitaire » en vigueur jusqu'alors – déclinée dans chaque établissement de façon arbitraire - sont substituées de nouvelles « règles » encore plus dérisoires... dont Blanquer s'est dépêché de préciser qu'elles n'étaient pas impératives.

Il ne s'agit en aucun cas de rétablir le fonctionnement « normal » des établissements scolaires : elle-même prise de cours, la hiérarchie intermédiaire de l'Education Nationale dispose localement des horaires et des personnels à sa guise. Il ne s'agit même plus, à ce stade de l'année scolaire, d'assurer la garderie des enfants et adolescents pour que leurs parents retournent sur leurs lieux de travail. Il s'agit de faire intégrer aux enseignants l'idée qu'ils doivent obtempérer à toutes les injonctions, quoi qu'il en soit de la gabegie ahurissante découlant des mesures gouvernementales.

...sur fond de campagne de dénigrement des enseignants et personnels

L'allocution du 14 juin donne tout son sens à la campagne de dénigrement médiatique contre les enseignants, massive et coordonnée, qui l'a précédée de quelques jours à peine. Les « confessions » anonymes de ministres et consorts n'ont pas manqué pour faire comprendre que le gouvernement soutenait l'opération en sous-main – par ailleurs largement véhiculée par le grand patronat et ses médias privés.

Blanquer n'a eu qu'à saisir la balle au bond : après avoir protesté hypocritement du « mérite » de la grande majorité des enseignants... il a annoncé l'ouverture d'une « enquête » laissant à la discrétion des chefs d'établissements le soin de déterminer quels mauvais sujets méritaient d'être châtiés : « *Chaque chef d'établissement sait à quoi s'en tenir (...) Quelqu'un qui ne fait pas son travail est sanctionnable* » (RTL, 10 juin).

Pour les enseignants, l'ironie est amère : « leur » travail, celui qui consiste à enseigner dans le respect des programmes nationaux, dans le cadre de leurs horaires statutaires, c'est en conséquence des injonctions gouvernementales depuis plus de trois mois qu'ils ne peuvent le mener à bien. Et voilà maintenant que le ministre les met en garde : le rôle de factotum pédagogique taillable et corvéable à merci qui leur est assigné, depuis la mise en place du confinement, a vocation à devenir un dû, une nouvelle « norme ». Gare à ceux qui s'opposeront à la moindre injonction de leur hiérarchie !

Un plan de saccage planifié : « 2S2C », « vacances apprenantes »...

La gabegie à laquelle font face les enseignants et la jeunesse scolarisée ne résulte en rien d'une improvisation absurde : si c'est bien une « stratégie du choc » qu'observe le gouvernement au travers d'annonces brutales, le saccage de l'enseignement public est planifié.

À témoin, les propos tenus par Blanquer au Sénat dès le 19 juin pour se féliciter de la situation créée par la loi dite d'« urgence sanitaire » : « *Une contrainte forte peut nous amener à une évolution positive car on avait déjà l'objectif de développer la place du sport et de la culture. Ce qui préfigure cela c'est le 2S2C (...) Nous avons à imaginer cette école nouvelle. Premières pistes : une place plus importante du sport et de la culture, une juste place pour le numérique, une nouvelle organisation du temps.* »

Qu'est-ce que le « 2S2C » (« *Sport, Santé, Culture, Civisme* ») ? C'est un dispositif évoqué pour la première fois dans une simple circulaire du 4 mai relative à la réouverture des établissements scolaires, dont la mise en œuvre n'a été précisée légalement que quinze jours plus tard. Il s'agit de faire prendre en charge localement, sous l'égide des mairies et dans le cadre de conventions avec les DASEN – par-dessus la tête des enseignants - l'accueil et l'encadrement d'élèves sur le temps scolaire sous la tutelle d'« intervenants » extérieurs.

Ce dispositif s'en prend donc frontalement à l'enseignement public et aux enseignants, aux programmes nationaux, aux statuts. Dans le premier degré, il s'agit d'un prolongement de la contre-réforme des « rythmes scolaires » qui finit de mettre les écoles et le temps scolaire à la disposition des mairies. Dans le second degré, c'est d'abord une attaque contre les professeurs d'éducation physique et des disciplines artistiques – les derniers qui, historiquement, ont vu leurs disciplines reconnues et ont accédé au recrutement statutaire. Mais au-delà, c'est bien l'ensemble des enseignants, des disciplines, des programmes nationaux et des statuts qui sont remis en cause.

C'est sous les mêmes auspices qu'est placée l'opération « vacances apprenantes » du gouvernement pour cet été – où le recrutement profilé et transdisciplinaire organisé par les rectorats jouxte les associations mises en demeure d'organiser du « soutien scolaire » dans les mairies, les officines privées, et le patronat pour lequel le site du ministère précise que « *parmi les lycéens, les élèves des lycées professionnels sont un public à privilégier.* »

« Concertations » en vue du sabotage de la rentrée 2020

Tant qu'ils le peuvent, Blanquer et le gouvernement poussent l'avantage et déclinent leur projet. Le ministre a ainsi annoncé par avance à France Info le 22 juin, que la rentrée prochaine n'aurait plus rien à voir avec

une rentrée classique : « *Il y aura des évaluations de début d'année (...) En sixième, on va avoir une évaluation particulièrement robuste dans son contenu, notamment pour le français et les mathématiques, de façon à déclencher ensuite de l'aide personnalisée.* »

Les « évaluations » déjà imposées aux enseignants depuis deux ans prennent ici une autre dimension : pour les élèves, c'est la sélection précoce, le tri, la « personnalisation » à outrance ; pour tous les enseignants, c'est le déni de leurs spécialités disciplinaires et des programmes nationaux sous prétexte de « soutien individualisé » et d'insistance sur les « fondamentaux ». Loin de constituer un renforcement des enseignements dans ces disciplines, tels que le permettrait par exemple le rétablissement des heures de cours et des postes supprimés depuis des années, c'est bien la transformation de tous les enseignants en factotums pédagogiques, sous couvert de « soutien scolaire » et de « rattrapage » ad nauseam, qui en découle.

Dans le même esprit, les lycéens sont conviés à des « entretiens individuels » à outrance : « *Les entretiens personnalisés, c'est un droit et je dirais même un devoir (...) Quand ça ne se passe pas, il faut signaler le cas au chef d'établissement de façon à faire avancer les choses.* »

Or Blanquer le précise : « *Nous discutons de cela avec les organisations représentatives, avec l'ensemble du milieu de l'Éducation nationale.* » Des rencontres ont effectivement lieu, des discussions sont engagées : au contraire de cela, la première responsabilité des dirigeants syndicaux devrait être de refuser toute discussion sur ce terrain !

Pour briser les reins du corps enseignant : constitution et promotion d'une hiérarchie mercenaire

Le gouvernement en a pleinement conscience : pour mettre en œuvre son plan de destruction de l'enseignement public, il aura besoin de briser les reins du corps enseignant et pour cela disposer à tous les échelons d'une hiérarchie docile, tenue à l'obéissance, prompte à appliquer toutes les injonctions sans état d'âme. C'est le sens des augmentations faramineuses que le ministère vient d'octroyer aux chefs d'établissements (jusqu'à 200 euros de prime mensuelle, et la transformation de la « prime de résultat » triannuelle en prime annuelle jusqu'à 6000 euros).

Par un projet de décret présenté le 12 juin en CTM, le gouvernement planifie ainsi l'ouverture du recrutement des chefs d'établissements scolaires publics à « *des profils nouveaux justifiant déjà d'une expérience professionnelle managériale dans le secteur privé ou associatif* ». Il s'agit de constituer un corps de mercenaires dirigés contre l'enseignement public et le corps enseignant.

Dans le premier degré : adoption au pas de charge de la proposition de loi Rilhac

Dans ce dispositif, le « maillon faible » est depuis des décennies l'échelon des directeurs d'écoles, qui ne sont pas des supérieurs hiérarchiques mais des enseignants s'acquittant des tâches administratives et disposant, comme leurs collègues, du droit de grève. Les gouvernements successifs au service des capitalistes ont toujours échoué à les transformer en fonctionnaires d'autorité : la dernière tentative en date, intégrée par les députés LREM au projet de loi Blanquer de juillet 2019, a dû être suspendue sous la pression massive des enseignants. Et en septembre 2019, le suicide de Christine Renon, directrice d'école qui a mis explicitement en cause les contre-réformes dans son passage à l'acte, a contraint le gouvernement à manœuvrer en recul en organisant des « concertations » autour du statut des directeurs d'école avec les dirigeants syndicaux.

Ces « concertations » donnent aujourd'hui leurs fruits pourris : à la faveur de l'« état d'urgence sanitaire », le gouvernement fait voter en urgence et dès le 24 juin la proposition de loi Rilhac. Le Café pédagogique explique : « *C'est une victoire politique de JM Blanquer à quelques jours du remaniement. Par cette*

manœuvre, ce ministre qui a les professeurs contre lui va réussir à faire passer sa réforme des directions en évitant l'opposition politique et la mobilisation de la rue. Il obtient d'avoir toutes les cartes en main puisque la loi lui donne à traiter tous les points importants. » Il ajoute que cette loi « donne au directeur une délégation d'autorité de l'IEN. Cela revient à lui donner une autorité hiérarchique dont le contenu sera bientôt annoncé par JM Blanquer. JM Blanquer annonce des textes réglementaires pris dans deux semaines »

Or il faut le constater : pas un instant, les dirigeants syndicaux ne se sont réellement prononcés pour le retrait de ce texte, sous couvert d'une pétition intersyndicale (CGT-FO-SUD-SNUipp) affirmant qu'il n'est « nul besoin de cette proposition de loi, nul besoin d'emploi fonctionnel pour répondre aux revendications des personnels ! » Plutôt qu'un tel couteau sans lame, leur responsabilité immédiate devrait être d'annoncer par avance leur rejet de tout décret d'application de la proposition de loi Rilhac – et donc de refuser toute « concertation » sur ce terrain !

Saccage du recrutement et de la formation des enseignants

Un fil directeur traverse l'ensemble des mesures prises et planifiées actuellement par le gouvernement : la destruction des statuts pour permettre la destruction totale de l'enseignement public.

La « réforme »-destruction de la formation et du recrutement des enseignants, concertée en catimini avec les dirigeants syndicaux, qui découle notamment de la loi Blanquer, joue à ce titre un rôle central. Il s'agit en effet de recruter les candidats à l'enseignement le plus tôt possible, en cours de licence, pour les titulariser le plus tard... voire de mettre fin, à terme, à la titularisation dans le cadre statutaire.

De ce point de vue, la campagne de publicité lancée début juin par le ministère, à destination des étudiants en L2, est significative : ces étudiants « pré-recrutés » sont rémunérés 700 euros en L2 et 900 euros en M1 « cumulables avec les bourses » en contrepartie de ce qui s'apparente, en lieu et place du statut de fonctionnaire stagiaire, à un contrat d'apprentissage.

Le site Vousnousils spécialisé dans l'actualité de l'Education Nationale rapporte ces précisions du ministère : « 1 300 étudiants ont été recrutés pour la rentrée 2019. À compter de la rentrée 2020, 3000 étudiants entreront dans le dispositif chaque année ».

Pour s'opposer à la destruction planifiée de l'enseignement public : les enseignants doivent remettre les organisations syndicales à leur service

L'offensive du gouvernement n'est possible qu'en lien avec l'association constante et discrète des organisations syndicales à la mise en œuvre de cette politique. La situation de « confinement » a encore aggravé cette association, en dégageant les directions syndicales de la pression des enseignants.

Largement instruits par les défaites successives, les enseignants savent parfaitement, en majorité, qu'ils ne peuvent compter sur ces dirigeants pour mener le combat nécessaire contre le gouvernement.

Au contraire : la seule issue est de s'organiser pour reprendre le contrôle des syndicats, imposer collectivement aux dirigeants les revendications à commencer par :

- À bas les « 2S2C » !
- Retrait du projet de loi Rilhac sur les directeurs d'école ! Retrait du projet de décret ouvrant le recrutement des chefs d'établissement au privé !
- Rupture des « concertations » en vue du saccage de la rentrée 2020 !